

RÈGLEMENT COURSE

DE CAISSES À SAVON DE CASSON

Table des matières

Règlement course de caisses à savon de Casson.....	1
PRÉAMBULE.....	3
RÈGLEMENT GÉNÉRAL.....	4
Article 1 : Évènement.....	4
Article 2 : Sécurité.....	4
Article 3 : Responsabilité des participants.....	4
Article 4 : Règles générales.....	4
Article 5 : Définition de la caisse à savon.....	5
Article 6 : documents obligatoires.....	5
Article 7 : équipements obligatoires.....	5
Vêtements des pilotes et copilotes.....	5
Les lests.....	5
Énergie motrice.....	5
Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre.....	5
Remorquage.....	5
Géométrie des véhicules.....	6
Lubrification et refroidissement.....	6
Numéros de course.....	6
Responsabilités.....	6
Contrôle technique.....	6

Règlements de construction et de sécurité.....	7
Le châssis.....	7
Le plancher.....	7
Le pare-brise.....	7
Les axes.....	7
La direction.....	7
Les freins.....	7
Le siège.....	7
La ceinture ou harnais.....	7
L'arceau de sécurité.....	7
Les pneus.....	8
La piste.....	8
Les sanctions.....	8
Points particuliers.....	8
Publicité / sponsoring.....	8
Déguisement.....	8
Inscriptions.....	9
Droit à l'image.....	9
Déroulement de la course.....	9

PRÉAMBULE

La course de caisses à savon donne la possibilité aux adolescents comme aux adultes de s'affirmer, de s'organiser, de prendre des responsabilités dans le cadre d'un projet collectif. L'activité caisse à savon est une activité scientifique, technique et technologique qui peut être, sur notre territoire, un excellent moyen de créer une dynamique locale (travail partenarial, exposition, inauguration, entraînement, courses...), des projets transversaux de savoirs et de compétences et des projets associatifs. Par le biais de cette aventure, les participants vont pouvoir être en contact avec une réalité concrète, découvrir, comprendre, acquérir des savoirs faire techniques, valoriser leurs réalisations et se mesurer à d'autres.

Au-delà de l'aspect de compétition, la rencontre sera une journée de fête avec une dimension de développement durable, d'environnement en favorisant les initiatives de recyclage, de récupération d'objets et d'échanges qui rassemble des participants et des spectateurs enfants et adultes.

C'est aussi un projet vecteur de solidarité par le réseau constitué pour réaliser sa caisse mais également le jour de la course où l'esprit est surtout basé sur la participation et non sur la victoire.

Plusieurs catégories vous sont proposées du simple amateur au conducteur avisé, chacun trouvera sa place, son classement pour le plaisir de tous, pour le fun ou pour l'adrénaline !

Cette journée est un moment de détente et de plaisir, à l'esprit " bon enfant ", nul besoin de prendre des risques inutiles.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Ce règlement fait la synthèse de la course de caisses à savons. Il faut bien lire le règlement qui s'adresse à tous. A chacun cependant de fixer le curseur, qui peut le plus peut le moins !

On peut s'amuser mais à condition de ne pas faire n'importe quoi !

Article 1 : Évènement

Le samedi 17 mai 2025 est organisée une course de caisses à savon à CASSON à partir de 10h avec le contrôle des équipages.

Article 2 : Sécurité

Le parcours est balisé par des ballots de paille, baliroads, pneus ...

Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes seront présents.

Article 3 : Responsabilité des participants

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couvert par sa propre assurance. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Article 4 : Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications et fixe les pénalités pour non-respect du règlement. Le directeur de course, assisté du chronométreur et de ses adjoints, est seul compétent pour les épreuves de vitesse. Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course. Un secrétariat être prévu pour enregistrer les réclamations éventuelles qui sont soumises au jury de course.

Un pilote ne peut pas refaire une manche d'essai même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. Un pilote ou son équipage arrivant en retard sera disqualifié.

Une caisse ne peut effectuer qu'une descente par manche. Elle ne peut se prêter entre deux pilotes pour la même descente. En revanche, deux pilotes peuvent utiliser la même caisse et alterner les descentes.

ATTENTION : LA CIRCULATION SERA MODIFIÉE. Certaines routes pourront être bloquées à la circulation le jour de la course.

La validation des caisses à savon se fera à CASSON, sur la zone de départ à partir de 10h00. Un parking d'exposition sera prévu après la ligne d'arrivée.

L'heure du début de la course pourra être modifiée suivant le nombre d'inscriptions.

Article 5 : Définition de la caisse à savon

Véhicule de type automobile sans moteur à 3 ou 4 roues (un nombre de roues différent est interdit) ayant un système de direction actionné par un volant ou un guidon. Des systèmes de suspensions des roues sont autorisés. Un système de freinage est obligatoire sur au moins deux roues. La caisse doit être dépourvue de pédales et chaines. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. La fabrication de la caisse à savon doit être artisanale. La caisse à savon se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée en bois, en métal ou d'objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

Les véhicules doivent au minimum respecter les différents points ci-dessous pour participer. Longueur maxi : 2m70 / Largeur maxi : 1m50 / Hauteur : 1,50m à 2m afin de limiter les risques de déséquilibre. Une garde au sol de 30 cm maximum favorise la tenue de route. Le poids maximum pilote/copilote compris est de 360Kg.

Article 6 : documents obligatoires

L'assurance responsabilité civile pour les dommages envers des tiers est obligatoire. Ce document est à joindre (photocopie acceptée) lors de l'inscription.

Article 7 : équipements obligatoires

Vêtements des pilotes et copilotes

Pour la descente : Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et une veste à longues manches, un casque intégral, des chaussures solides et fermées et des gants. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace.

L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses.

L'équipement sera contrôlé et validé par le jury de course.

Les lests

Ils sont strictement interdits.

Énergie motrice

Tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course comme moteurs électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. est interdit dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle !

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz d'air comprimé ou autre source d'énergie est strictement interdit sur tous les véhicules.

Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés s'ils sont fixés avant le contrôle technique.

Remorquage

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires.

Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangles de remorquage d'au moins 1,5 mètres de long, et muni à chaque extrémité de mousquetons.

L'usage de câble métallique est interdit.

Géométrie des véhicules

Des systèmes de réglage de la géométrie, de la garde au sol, de la suspension sont autorisés. Des systèmes modifiant les paramètres aérodynamiques du véhicule pendant la course sont autorisés. L'énergie développée pour actionner ces systèmes doit être uniquement mécanique.

Lubrification et refroidissement

Les systèmes de lubrification ou de refroidissement des organes tournants pendant le parcours sont interdits (par exemple réservoirs, aérosols, etc.).

Numéros de course

Le dossard sera remis après validation du jury d'homologation. Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format A4). Il peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisses à savon ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

Responsabilités

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou de son représentant légal), des axes, freins, protections du pilote, etc. Chaque pilote devra être couvert par une responsabilité civile.

Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées sans préavis.

L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel.

Le pilote et/ou le copilote se tiennent à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle technique. Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables.

Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter également leurs équipements (casque, gants, protections obligatoires, habillement) et les sangles/mousquetons.

RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE SÉCURITÉ

Le châssis

Le châssis (qui forme la structure principale portant le véhicule) doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par des soudures, vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La construction du châssis reste libre au constructeur. Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contre-écrous, des bagues d'arrêt en nylon (écrou Nylstop) ou des colles et pâtes de freinage de filets...

Le plancher

Le plancher doit être complet mais il peut être constitué de plusieurs pièces, il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis.

Le pare-brise

Un pare-brise peut être mis en place. Il doit être réalisé avec un matériau qui ne peut pas se briser. S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc. Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm il suffit d'arrondir le bord.

Les axes

Les axes doivent être de structure acier et fixés solidement aux essieux ou au châssis sans la possibilité de flexion. Par cela on comprend même la possibilité de fixation de l'axe au châssis en utilisant un fourreau avec des roulements dans lesquels il peut pivoter librement. Cependant, les caisses à savon sans axe construites avec des roues de vélos, tracteurs tondeuses sont acceptées.

La direction

La direction doit avoir un jeu minimum. Elle peut s'effectuer sur toutes les roues. La direction doit être commandée par un volant ou un guidon.

Les freins

Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces sont obligatoires sur au moins 2 roues. Pas de freins au sol.

Le siège

Des sièges doivent être prévus pour le pilote, copilote et fixés au plancher ou au châssis.

La ceinture ou harnais

La ceinture et/ou harnais est obligatoire pour toutes les catégories. Pour le harnais, un système à 3 points de type rallye est conseillé. Le harnais doit être porté serré pendant tout le parcours (descente et remontée). Le harnais de protection du pilote ou la ceinture doit passer sur l'arceau ou sur le siège si le siège est suffisamment solide. Une ceinture ventrale est tolérée.

L'arceau de sécurité

L'arceau de sécurité est conseillé. Il doit être fixé solidement au châssis sur chaque côté et retenu par un appui fixé à l'arrière du châssis. Le tube utilisé doit être de diamètre minimum 25 mm, épaisseur minimum 2mm.

Les pneus

Le choix des roues est libre, pneus gonflés. La pression des pneumatiques doit être suffisante. Aucune tolérance ne sera permise. Tout pilote doit respecter la pression prévue par les pneus utilisés. Des pneus pleins peuvent être utilisés.

La piste

Toutes marques ou signes d'aide aux trajectoires et/ou aux freinages sont interdits sur la piste. Les pilotes doivent respecter les consignes de sécurité.

Les sanctions

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation.

Points particuliers

Les carcasses de voitures sont interdites.

Publicité / sponsoring

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique, religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool et le tabac sont interdites (sauf nom caricaturé, l'humour reste de mise). Si l'organisateur a passé un accord avec un sponsor imposant l'apposition de publicité sur la caisse, le pilote est dans l'obligation de l'accepter.

Déguisement

Un prix du déguisement sera remis à plusieurs participants.

Inscriptions

Pour valider son inscription, il faut :

- Avoir 13 ans révolus au jour de la course
- Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour toutes les personnes de moins de 18 ans
- Disposer d'une assurance responsabilité civile (demander une attestation chez votre assureur) et la joindre au moment de l'inscription
- Joindre le bulletin d'inscription rempli correctement
- Joindre le règlement signé.
- Joindre la cotisation par chèque ou espèce
- Les différents documents doivent nous parvenir avant la clôture des inscriptions
- Des inscriptions le jour de la course sont interdites.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.
- En cas d'un nombre trop important de participants, les organisateurs pourront limiter ou fermer les inscriptions avant la date butoir. *Nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement sans attendre, les inscriptions étant validées par ordre de réception.*
- Toute inscription incomplète sera refusée.
- Date d'ouverture des inscriptions : le samedi 7 septembre 2024.
- Fermeture des inscriptions : le samedi 5 avril 2025.
- Télécharger le bulletin d'inscription : via le site internet du CDF (<https://cdfcasson.wixsite.com/cdfc>) ou par mail
- L'inscription est à envoyer à : cdfcasson@gmail.com

Droit à l'image

Nous vous informons que des photos seront prises lors de cet événement et pourront être utilisées par la Mairie de Casson et par le CDF. Merci de remplir la rubrique « droit à l'image » de la fiche d'inscription à cet effet.

Déroulement de la course

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Aucune course entre caisses n'est autorisée simultanément. La course se déroulera au moins sur 3 manches (voir le nombre de participants), la première servant d'essai et permettant le classement "créativité et originalité", les deuxième et troisième départageront les participants sur l'épreuve chrono. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches ou si les candidats ont un comportement non approprié à l'esprit de la journée. Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscription.

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité et de leur chronomètre. Outre les prix dans chaque catégorie, d'autres récompenses seront décernées :

- Prix du meilleur déguisement (Originalité, créativité)
- Prix de vitesse

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION D'ANNULER LA COURSE SANS PRÉAVIS.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter.

Fait à

Le

Nom prénom signature de chaque participant avec la mention " lu et approuvé ".

Bonne chance !



comité des fêtes
—Casson, Loire-Atlantique—

